
**« LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
POUR QU'UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE PUISSE AVOIR LIEU
ET QUE LA SANTÉ DES FRANÇAIS NE SOIT PAS, ELLE AUSSI, LIVRÉE AUX FINANCIERS. »**

Monsieur le Président de la République,

A l'occasion d'un Conseil des Ministres prochain, vous serez amené à discuter d'un projet de loi préparé par votre Gouvernement concernant l'Hôpital, les Patients, la Santé et les Territoires.

Or, dans l'article 20 de ce texte, il est question à la demande de la Commission européenne, elle-même mobilisée initialement par de grands groupes financiers, d'autoriser l'ouverture totale du capital des Sociétés d'Exercice Libéral (SEL) de biologie médicale à des non-professionnels de santé. Alors qu'actuellement les biologistes exercent en complète responsabilité, dans l'intérêt du patient, les structures financières auront quant à elles comme priorité la rentabilité. Certains services au patient, tels que les services à domicile, pourraient alors n'être plus rendus.

En dérégulant complètement ce secteur, le Gouvernement menace de créer un dangereux précédent, alors même que les parlementaires français s'étaient opposés à une telle ouverture pour les professions de santé, il y a seulement quelques mois¹. Pour Bruxelles, on le sait, c'est bien l'ensemble de l'exercice libéral de santé qui est visé à terme.

L'Intersyndicale des biologistes² souhaite attirer votre attention sur ce changement majeur et en appelle à votre attachement à la démocratie pour permettre que ce texte soit examiné devant la représentation nationale au lieu de faire l'objet d'une ordonnance comme le prévoit le projet actuel.

Vous avez déclaré à plusieurs reprises votre volonté d'accroître la « *démocratie parlementaire* ». En ce sens, vous avez salué l'adoption de la loi de Modernisation des Institutions de la République qui vise précisément « *à renforcer le rôle du Parlement, à rénover le mode d'exercice du pouvoir exécutif et à garantir aux citoyens des droits nouveaux* »³.

En choisissant de procéder par voie d'ordonnance en vue de réformer un des métiers clé de la chaîne de soins, le Gouvernement dénierait aux parlementaires le droit de se prononcer sur une réforme essentielle et annonciatrice d'évolutions majeures pour notre système de santé.

Un récent sondage a par ailleurs bien montré que 85% des Français se disent défavorables à l'éventualité d'une réforme qui entérinerait une prise de contrôle des laboratoires de biologie par des groupes financiers. Et 87% d'entre eux souhaitent vivement qu'ait lieu un débat parlementaire plutôt qu'une adoption par ordonnance⁴.

En ces temps de crise financière où les investisseurs du monde entier sont montrés du doigt pour leurs spéculations hasardeuses, leur intrusion dans un domaine aussi sensible que celui de la Santé mérite un véritable débat de fond. Comment l'État assurera-t-il la stabilité d'un système de soins face à des investisseurs fragilisés et volatiles comme l'actualité le démontre chaque jour ?

Nous avons été sensibles à ces mots que vous avez prononcés à Toulon le mois dernier : « *Il faut opposer l'effort du travailleur à l'argent facile de la spéculation, il faut opposer l'engagement de l'entrepreneur qui risque tout dans son entreprise à l'anonymat des marchés financiers* ». C'est également la conception que nous avons de notre métier.

Nous vous demandons donc solennellement de revenir sur cette décision et de donner la possibilité aux représentants des citoyens de s'exprimer sur cette réforme, et dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre très haute considération.

L'Intersyndicale des biologistes

¹ Lors de l'examen du projet de loi de Modernisation de l'Économie, en vigueur depuis le 6 août 2008

² Regroupant l'ensemble des syndicats et associations représentatifs

³ Extrait *La Croix*, 21 juillet 2008, Réforme des institutions : la « joie » de Nicolas Sarkozy

⁴ Sondage Nextep/BVA pour l'Intersyndicale des biologistes (disponible sur notre site internet)